

Exemple de réponses possibles

Cours Hume et la tradition empiriste 2021, première épreuve, sur *La liberté* de Mill

Texte à expliquer : p. 46-47 « A notre époque ... réellement utile. »

Quel est l'objet (la matière et le but) de ce passage ?

Dans le chapitre auquel appartient le passage à analyser, Mill défend la liberté de pensée et de discussion dans le domaine de la morale et de la politique face aux tendances de la société à la censure. Or l'opinion est répandue que, même si l'on approuve la liberté de penser, il faut la restreindre néanmoins en ce qui concerne les idées jugées nécessaires pour maintenir l'ordre moral indispensable. Contre cette croyance, il s'agit dans notre extrait de montrer que l'utilité d'une opinion est une question relevant de la liberté de penser, et de convaincre ainsi le lecteur, déjà persuadé d'être lui-même tolérant, du caractère nocif de la censure sur ce point aussi. Dans ce but, il faut critiquer la distinction entre le domaine de la vérité et celui des principes de la pratique ou de l'utilité, que beaucoup désirent soustraire à la discussion. En effet, après avoir abandonné le fanatisme religieux ou « la foi », l'homme moderne continue pourtant à être « terrifié face au scepticisme », bref, à craindre que la liberté de critiquer ou de discuter ne dissolve tous les repères et tout l'ordre social. Si l'utilité pouvait être considérée comme relevant d'un ordre moral propre, supérieur à celui de la connaissance ou de la vérité, alors, en soumettant le souci de la vérité à celui des nécessités pratiques, on croirait pouvoir éviter cet effet supposé entièrement destructeur de la discussion en limitant celle-ci. Pour faire voir la contradiction de cette solution, Mill va montrer comment la question de la vérité est impliquée dans celle de l'utilité, puisqu'on ne peut éviter de s'interroger sur la véritable utilité et sur l'utilité de la vérité.

Quelle est la structure, l'articulation, de ce passage ?

Ce passage a deux parties principales : l'exposé de l'idée qu'il est légitime d'interdire de discuter d'opinions nécessaires au bien des hommes et de la société (jusqu'à la page 47, 3^e ligne) ; puis, jusqu'à la fin du passage, et même du paragraphe entier, la réfutation de cette idée.

La première phrase expose l'idée et son motif, la peur du doute (ou du manque de certitude à quoi s'accrocher).

Ensuite viennent les arguments généralement avancés pour légitimer cette censure : d'abord le caractère utile et indispensable de certaines idées ; le degré moindre de certitude nécessaire pour imposer ces idées essentielles ; la valeur morale extrême de ces idées, permettant de condamner comme méchants ceux qui voudraient s'y opposer ; enfin l'argument que, puisqu'il s'agit de l'utilité des idées protégées et non de leur vérité, on échappe à l'accusation de se prétendre infaillible (concernant la vérité).

La critique de Mill porte principalement sur ce dernier argument, le plus spécieux, et qui ne fait que masquer la prétention à l'infaillibilité, car en fait l'utilité d'une opinion implique un jugement sur cette utilité, et donc sur le fait qu'elle est une véritable utilité. Le juge qui la protège en censurant la discussion se prétend infaillible en effet. Car non seulement la vérité de l'utilité d'une idée est discutable, mais la vérité de cette idée elle-même importe pour son utilité, une affirmation que Mill commence par appuyer sur l'autorité des sages - certainement pas considérés d'habitude comme des méchants méritant la condamnation morale lancée contre les contestataires censurés.

A ce sujet, dans la suite du paragraphe, Mill avancera un argument plus direct : les partisans de la censure cherchent eux-mêmes par ce procédé à éviter que la vérité de l'opinion utile soit contestée et avouent ainsi l'extrême importance qu'ils accordent à ce qu'elle soit acceptée comme vraie pour être efficace ou utile.

Que signifie à la page 46 « l'infailibilité »

L'infailibilité est un thème important dans *De la liberté*, et notamment dans le chapitre sur la liberté de penser et de discuter. Le terme est pris dans son sens habituel et signifie le fait qu'un acteur, une personne, n'est pas faillible, sujette à l'erreur et à l'échec, notamment dans le domaine de la pensée et de la connaissance. Or l'expérience nous apprend que nous sommes faillibles au point que même les meilleurs d'entre nous se trompent (se tromper est humain, dit-on). Et si l'expérience immédiate ne suffit pas à nous persuader qu'il n'y a aucun domaine dans lequel nous soyons infailibles, alors l'histoire nous montrera abondamment que des peuples entiers aussi bien que les individus se sont trompés sur les choses qu'ils croyaient connaître avec le plus de certitude. Bref, l'homme de bon sens accepte cette constatation et tend à considérer que les prétentions à l'infailibilité sont elles-mêmes erronées. C'est pourquoi faire voir qu'une affirmation ou une doctrine suppose une telle prétention revient à la dénoncer comme insoutenable. Et comme la plupart du temps ces prétentions restent cachées, aux autres aussi bien qu'à ceux qui supposent leur propre infailibilité sans s'en rendre compte, on comprend que les démasquer soit pour Mill un moyen persuasif de miner les certitudes qui l'impliquent. Tel est l'usage qu'on trouve à la page 46, où la censure de la discussion est défendue en disant qu'elle suppose « un degré moindre d'infailibilité », alors que Mill montrera à la page suivante qu'ici la prétention à l'infailibilité est entière, quoique déplacée simplement.

Analyser la phrase « L'utilité d'une opinion... ». Quelle est sa cohérence avec le reste du passage ?

Cette phrase avance la principale réfutation de la limitation morale de la discussion, en montrant que la dissociation de l'utilité et de la vérité à propos de l'opinion protégée par la censure est impossible parce qu'il se pose la question de la vérité de l'utilité de cette opinion aussi bien que la question de sa propre vérité qu'on voudrait mettre entre parenthèses en considération de l'importance extrême de son utilité. Dans la formule inaugurale, brève et décisive : « l'utilité d'une opinion est à son tour affaire d'opinion », on voit dans l'ordre même des mots la question de l'utilité de l'opinion entraîner la question de la vérité de cette utilité. En effet, le jeu de l'inversion suggérée des deux termes, « l'utilité de l'opinion » conduit à « l'opinion de l'utilité » – c'est-à-dire, en fait, à « l'opinion de l'utilité de l'opinion ». A ce propos, remarquons que le mot opinion, extrêmement fréquent dans *De la liberté*, surtout dans ce chapitre, désigne nos idées, et particulièrement celles que nous adoptons ou auxquelles nous croyons, et qu'il désigne aussi le jugement que nous portons sur elles. Comme telles, les opinions ne signifient pas chez Mill que les idées envisagées soient bonnes ou mauvaises, vraies ou fausses. Dans la phrase analysée, le mot opinion dans « l'utilité d'une opinion » signifie une idée considérée objectivement, tandis que dans la deuxième occurrence, dans « affaire d'opinion », il est pris dans le sens de l'activité de considérer et de juger, d'évaluer la possible vérité de la chose. Ainsi, on voit la structure selon laquelle la discussion qu'on voulait interdire au nom de l'utilité resurgit inévitablement aussitôt à propos de l'utilité. Autrement dit, dès qu'on a admis l'importance de la discussion, on ne s'en débarrasse plus. La fin de la phrase rend ce rapport explicite tout en rappelant l'aspect polémique inévitablement impliqué, puisqu'en la soumettant à la discussion, l'utilité devient bien un « objet de dispute ». Cette logique est celle de tout le paragraphe.

En fait, pour éviter de devoir s'exposer à l'accusation de se croire infailible, il faudrait ne pas s'en soucier et s'affirmer effectivement infailible, vivant entièrement non seulement dans la certitude (qui n'est, selon le paragraphe précédent, que le fait subjectif d'être certain d'être certain), mais dans la pure vérité. Bref, il faudrait refuser tout à fait la discussion, comme tente de le faire surnoisement l'avocat de la censure attaqué ici, notamment lorsqu'il condamne aussitôt comme méchants ceux qui s'opposent à son opinion. Mais le lecteur de Mill, dont le début du paragraphe rappelait qu'avec réticence, certes, il avait renoncé à la pure foi, a déjà admis en principe l'importance de la discussion et il ne peut plus la renier ouvertement quand il le voudrait sans tomber dans la contradiction et se condamner lui-même selon ses principes.